



PROGRAMME DE FORMATION



PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



CONTEXTE ET ENJEUX DE LA FORMATION

Les évolutions des organisations du travail, l'intensification des activités et les contraintes opérationnelles peuvent générer des situations de tension susceptibles d'affecter la santé des salariés et le fonctionnement des collectifs de travail. Les risques psychosociaux constituent ainsi un enjeu majeur pour les entreprises, tant en matière de santé au travail que de performance durable. Leur prévention repose sur une compréhension partagée des facteurs de risques et sur la capacité des salariés, des managers et de l'entreprise à repérer les situations à risque et à agir collectivement. Cette formation vise à apporter des repères et des outils pour mieux identifier les facteurs de risques psychosociaux et contribuer à une démarche de prévention au sein de l'organisation.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Être capable de prévenir les Risques Psychosociaux.

CONTENU

Objectif pédagogique n°1 (1/2 journée)

Définir les différents types de RPS, les causes, les atteintes à la santé et les conséquences organisationnelles

1. Connaître les catégories de RPS

- Découvrir et définir la notion de santé mentale et de RPS
- Connaître les définitions des différents types de RPS et leurs manifestations

2. Repérer les facteurs de RPS et les atteintes à la santé, reconnues scientifiquement

- Découvrir les mécanismes du stress et ses liens avec l'activité travail
- Repérer les causes sociétales, organisationnelles et les pratiques managériales pathogènes
- Apprendre à repérer les facteurs à l'origine des RPS
- Repérer les signaux d'alerte faibles et forts
- Identifier les conséquences sur la santé, sur le collectif et l'organisation du travail

• Objectif pédagogique n°2 (1/2 journée)

Reconnaître les actions de prévention agissant sur les facteurs de RPS

3. Identifier les RPS comme un risque professionnel

- Connaître le cadre réglementaire de la prévention applicable aux RPS
- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention et leurs rôles

4. Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions

- Connaître les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Écrire des actions de prévention pour répondre à une situation de RPS
- Identifier des leviers d'actions au quotidien en tant que manager et en tant que salarié.e
- Conduire un entretien de prévention

5. Identifier les facteurs de protection individuels

- S'autoévaluer et mettre en œuvre des actions de prévention et de protection

PUBLIC

Les acteurs majeurs de la prévention primaire, ainsi que tout salarié, de toute organisation (publique, privée ou associative). Également, les Services de Prévention et de Santé au Travail :

- Salarié.e
- Manager de proximité
- Dirigeant.e d'entreprise
- Responsable et/ou Directeur.trice des Ressources Humaines
- Responsable / coordinateur HSE
- Responsable sécurité
- Infirmier.ère
- Élu.es CSE
- Référent.es harcèlement

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé mais **non obligatoire** d'avoir suivi au préalable, l'autoformation à distance « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » - <https://www.eformation-inrs.fr/formation/8> (Durée : 8h)

EFFECTIF

4 à 12 participants maximum

LIEU ET DÉLAI D'ACCÈS

Cette formation peut être dispensée en intra ou en inter-entreprises.

Dans ce dernier cas, la formation aura lieu au sein des locaux de SERENN CONSEIL – bâtiment B – Pôle médical - 30, avenue É. Et M.Pinault, 35740 à Pacé (si effectif<6).

Ou

Au sein de l'espace de Coworking Le SPOT, situé, 22 rue Jean-Marie David, 35740 à Pacé (si effectif > 6).

Suite à la demande d'informations sur cette formation, le délai d'accès moyen à la formation se situe entre 1 à 3 mois.

METHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques : témoignages, animation et films (INRS) reflétant des situations de travail sources de RPS.
- Méthode participative : jeux de rôle, travaux de réflexion individuels ou en binôme permettant de s'approprier les notions évoquées.
- Supports pédagogiques : vidéos, documents pédagogiques, ressources documentaires

Méthodes d'évaluation :

- Évaluation à chaud réalisée à l'issue de la formation
- Bilans ponctuels réalisés par la formatrice auprès des participants après chaque axe de travail via des exercices

Approche déontologique :

- Certification INRS
- Adhésion aux valeurs du réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS
- Rôle d'acteur des participants
- Code de déontologie des psychologues

Précautions sociales :

- Les participants sont volontaires
- La constitution des groupes est garante de la liberté et de la protection de la parole des participants
- La formatrice garantit un centrage exclusif sur le travail ainsi que le respect de la confidentialité des échanges

Les participants définissent ensemble, au démarrage de la formation, une « Charte de Bon Fonctionnement ». Cette charte, garante du respect et de la libre expression de chacun, est affichée dans la salle de formation, elle est rappelée à chaque démarrage de session.

L'INTERVENANTE

Séverine ROBERT

Psychologue du travail et formatrice, Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP référencée auprès de la DREETS Bretagne), et certifiée Formatrice « S'initier à la prévention des Risques psychosociaux » par le réseau Assurance Maladie-Risques professionnels - INRS.

VALIDATION

A l'issue de la formation, nous remettons **une attestation de formation**.